

Rouge, mets des coups de pied et de poing à l'agent qui voulait le relever, et lui adressa les plus grossières insultes. Cet homme, qui est bien noté, a été condamné au mois de décembre dernier pour les mêmes faits. L'arrestation a été maintenue.

Un extrait en transit. — Les gendarmes de Tourcoing ont reçu mardi des autorités belges, le nommé Jean Georges-Alain Angèle, 16, rue Suseux, né à Winterhook (Allemagne), le 23 septembre 1870, poursuivi par le Parquet de Tournai, sous prévention d'escroqueries. Arrêté à Bruxelles à la suite du gouvernement de la Belgique, délégué à Valenciennes, il a été remis en France pour être remis à la frontière la plus rapprochée de la Saïsoe.

Le jubilé du patronage de Saint-Christophe. — On nous communique l'église suivante :  
« Vendredi soir à 8 h. 1/2 à l'église Saint-Christophe, se fera un répitier général, de la messe qui doit être chantée le 9 juillet prochain en ladite église à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la bénédiction du patronage de Saint-Christophe.  
« Nous comptons sur l'exactitude de tous ceux qui nous ont promis le gracieux concours de leur talent et de leur bonne volonté ».

**Mouvements. — Visite de Mgr l'archevêque.** — Ngr l'archevêque de Cambrai donna la Confirmation dans l'église de Roubaix, mardi prochain, 4 juillet; il partira du collège de Marquet, et fera son entrée dans la paroisse à neuf heures et demie.

Après la cérémonie, il se rendra de nouveau au collège.

**Conseil municipal.** — Outre le vote du budget, le conseil municipal aura à délibérer, dans sa séance de jeudi prochain, sur les questions suivantes :  
1. Devis estimatif des travaux de pavage de la rue de la Mairie. — 2. Service vicinal, dépenses et ressources de ce service. — 3. Commission des dépenses de la compagnie du gaz concernant l'éclairage du chemin des Bonnets et de la Placette. Nous croyons savoir que le rapport est négatif. — 4. Clôture du budget additionné de 1892.

**Le Bureau de poste.** — La maison dont il a été question en dernier lieu pourrait convenir; mais à condition qu'il soit possible d'y faire des réparations. On ne sait pas si il est donc probable qu'on en revendra de nouveaux au projet de bâtir un bureau, sur le terrain dont nous avons parlé.

**Lissolas.** — La kermesse. — Un grand nombre d'étrangers ont pris part aux réjouissances de la kermesse qui a été très animée. Les forains ont fait de fructueuses recettes.

**Coup et blessures.** — Lundi soir, un tisserand, Achille Polet, âgé de 25 ans, est un ouvrier de fabrique, Rosalie Vuystecker, âgée de 23 ans, étant tous deux sous l'influence de la boisson, se sont pris de querelle et se sont vus assaillir par coups de poing et de poignard. Le coup de poignard a été porté sur le côté de la tête de son adversaire. Celui-ci a reçu de ce fait une blessure à l'œil droit qui lui occasionne une incapacité de travail de huit jours. La gendarmerie a dressé procès-verbal.

**Lille.** — Une collision en gare de Lille, huit blessés. — Une collision s'est produite mardi après-midi à la gare de Lille, près du saixy de Sainte-Agnès. Au moment où le train 1512, venant de Valenciennes, qui doit arriver à Lille à 3 h. 04, prenait la voie n° 3, s'est rencontré avec une machine de manœuvre qui retournait au dépôt.

Le choc a été violent et les voyageurs ont été projetés à 150 mètres des rails.

Huit personnes dont trois hommes et cinq femmes ont été blessées, mais elles n'ont que de très légères contusions.

Les avaries au matériel sont insignifiantes.

Le train, après avoir été reculé pour laisser aiguiller la machine de manœuvre, a pu arriver jusqu'au quai.

Les autres trains ont subi un retard de quelques minutes.

Parmi les personnes blessées, aucun habitant de Roubaix-Tourcoing.

**Chronique électorale.** — Circoscription de l'arrondissement de Lille. M. Desbrières, conseiller général, maire de Seclin, accompagné des délégués républicains de son canton et des cantons de Cysoing et Pont-à-Marcq, s'est rendu lundi à Valenciennes, pour offrir à M. de la Motte Cœur, la candidature aux élections législatives prochaines.

M. Cœur a accepté, après avoir tracé les grandes lignes de son programme économique et politique.

**Concours entre les collèges libres.** — Le mardi 27 juin, à huit heures du matin, a eu lieu, dans la grande salle de lecture du Collège libre des Facultés catholiques de Lille, le concours général organisé par l'association des anciens étudiants. Soixante-cinq jeunes gens de diverses facultés de philosophie, de théologie et de seconde des collèges et institutions libres ont pris part à ce concours.

Béthune, Cambrai, Douai, Dunkerque, Marquise, Roubaix, St-Amand, St-Omer et Valenciennes ont pris part à ce concours.

**L'inauguration du Yétronne Lillois.** — Le dimanche 3 juillet prochain il sera procédé à l'inauguration du Yétronne Lillois. Cette occasion sera l'occasion de très intéressantes courses vélocipédiques. De magnifiques objets d'art et des prix en espèces seront décernés aux meilleurs coureurs.

**La Compagnie de chemin de fer du Nord** a l'honneur d'informer le public que les voyageurs se rendant au Nord par les trains d'excursion du tarif spécial n° 10, sont admis à faire un express de retour les dimanche et fêtes partant de Lille à 6 h. 33 matin et au retour dans celui quittant le Treport à 7 h. 45 soir.

**La convocation des réservistes et la date des élections.** — On a vu dans le compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres, tenue mardi, que le Conseil a décidé de convoquer les réservistes pour le 5 septembre prochain.

Les convocations déjà effectuées pour une autre date seront considérées comme nulles et non avenues.

Cette note semble indiquer que les élections générales sont définitivement fixées au 20 août, et le scrutin de ballottage au dimanche 3 septembre.

**Une excursion aux grottes de Han.** — Nous apprenons que la Compagnie de chemin de fer du Nord organise avec ses trains d'excursion des voyages économiques, une excursion aux grottes de Han et dans la vallée de la Neuse, en Ire et 2<sup>e</sup> classe, à prix très réduits.

Les prix de l'excursion sont de :  
68 fr. 80 en Ire classe et 63 fr. 50 en 2<sup>e</sup> classe au départ de Lille.

Ces prix comprennent les soins et les repas dans les hôtels correspondants, les transports en voitures pour les grottes de Han et la visite des grottes de Han ; la location de voitures à Namur, le transport en bateaux à vapeur, etc., tout compris dans le programme et du billet remis à chaque excursionniste.

Le départ de Lille aura lieu le 2 juillet par le train de 8 h. 30 matin.

M. les voyageurs devront s'entendre avec la société des voyages économiques, 17, faubourg Montmartre, à Paris, chargée de délivrer les billets d'excursion.

**Concerts et Spectacles.** — Dimanche 2 juillet, la musique municipale la Grande Harmonie offre à ses membres honoraires, dans le square Pierre Galleau, un grand concert avec orchestre de nuit, qui commencera à huit heures trois quarts très précises du soir. Entrée nulle.

En cas de mauvais temps, le concert aura lieu le lendemain à la même heure.

**Tourcoing.** — Grand concert. — Hall du Conditionnement, rue de Roubaix, dimanche 3 juillet 1893, à cinq heures du soir, concert de bienfaisance, donné gracieusement par la Société Harmonique Populaire, l'ancienne musique des Sapeurs-Pompiers. Président : M. Morris, chevalier de la Légion d'honneur, de l'Ordre de Léopold, etc. Les chœurs de Van Estande, membre de l'Institut populaire de France, sont dirigés par le maître d'administration municipale et de celle du Bureau de bienfaisance, au profit d'un « Prêt gratuit de linges ».

Programme. Ire partie. *Lohengrin*, chœur des fanfares, R. Wagner. Concerto, exécuté par 10 clarinettes à l'unisson, G. Wetlog. — *Nouveau Monde*, valse de Strauss. — *Grande ouverture dramatique*, H. Litolff.

2<sup>e</sup> partie. *Ronde bohémienne*, Benj. Godard. — Solo pour flûte, exécuté par M. Van Estande, 1<sup>er</sup> prix avec grand succès de la grande distinction du roi de Bruxelles, Julien. — *La Cid*, transcription brillante, J. Maczewski, Rhapsodie hongroise n° 1, Liszt. — Prix d'entrée : Primes, 2 fr.

On peut se procurer des cachets au Secrétariat de la Mairie, au Secrétariat du Bureau de bienfaisance, et chez M. Koscoy-bis, imprimeur, Grande-Place.

La Société sera réunie le 10 heures du matin par la Musique Municipale.

— La fanfare du Point-Central et l'Orphéon Union Fraternelle exécutent, sur le boulevard de la Grande-Place, le jeudi 29 juin, à 8 heures et demie du soir, les morceaux suivants :  
Point-Central. 1. *Fleurs de Bois*, Vanacker; 2. *Marche aux Flambeaux*, Meyerbeer. — Union Fraternelle: 3. *La nuit de St-Jean*, G. Fauriol; 4. *Le Noël*, G. Fauriol; 5. *Chants de Noël*, G. Fauriol; 6. *Grande messe de Vercy*, X...

**NOUVELLES MILITAIRES.** — Les premières investigations de la justice après le premier incendie, firent passer sur Charles Brunin et Julie Louise Delcroix de sérieux soupçons, et lorsque, le 19 décembre, l'affaire Agathon Brunin fut appelée devant la cour d'assises, il parut indispensable d'en remettre le jugement jusqu'à ce que l'instruction ouverte au sujet du second incendie fût terminée.

Cette remise fut ordonnée par l'audience du 19 novembre par laquelle assistait Ch. Brunin. Celui-ci apparut ainsi que l'arrestation de Louis Delcroix, comme auteur présumé du second incendie, était imminente et que le lendemain à sept heures Hubau se rendit au domicile de Brunin pour lui adresser une convocation du juge d'instruction. Or, le malheureux fut assassiné par strangulation le matin même dans un endroit où il n'avait pu aller, car il se trouvait à la gare de Templeuve.

Suivent diverses particularités que nous rencontrerons dans l'audition des témoins. Disons pour mémoire que Brunin est retenu comme auteur présumé du second incendie, momentanément abandonnés contre Julie et Louis Delcroix.

Durant la lecture de ce document, les accusés conservèrent toujours une attitude calme et froide, et ne semblèrent nullement affectés.

**Interrogatoire des accusés.** — M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Agathon Brunin, vous avez 33 ans, vous habitez à Baillieu et vous y habitez ?  
L'ACCUSÉ. — Oui.  
M. LE PRÉSIDENT. — N'avez-vous jamais été condamné ?  
L'ACCUSÉ. — Si.  
M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi ?  
L'ACCUSÉ. — J'en suis sûr, il y a si longtemps.  
M. LE PRÉSIDENT. — Enfin, vous savez pourquoi vous avez été condamné, inutile de le dire.  
L'ACCUSÉ. — J'ai eu deux fois 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Eh, vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hubau ?  
L'ACCUSÉ (s'adressant à lui-même). — Oui, nous avions eu une discussion, mais le temps n'a rien du tout.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez eu une discussion avec lui le 19 juin. Le jour des élections à Tourcoing, vous avez voulu vous battre, et Hubau vous a refusé de vous battre, et vous avez eu avec lui une discussion, et vous avez été condamné à 20 francs d'amende pour avoir été ivre.  
M. LE PRÉSIDENT. — Vous avez bien eu à Hub